



Offre de remboursement différée, réservée aux particuliers, valable en France métropolitaine valable pour un achat et une souscription réalisés entre le **14 janvier 2021** et le **15 mars 2021** inclus



pour l'achat d'un mobile Samsung de la gamme S21 d'un montant supérieur ou égal à 51€ et la souscription d'une assurance mobile éligible, chez Orange ou Sosh

Pour bénéficier de votre remboursement, vous devez :

Vérifier que vous êtes éligible à l'offre de remboursement :

- ✓ Avoir acheté chez Orange ou Sosh, entre le **14/01/2021** et le **15/03/2021**, un mobile Samsung de la gamme Galaxy S21 d'un montant $\geq 51€$
- ✓ Avoir souscrit de manière **concomitante** à l'achat du mobile, un contrat d'Assurance Mobile « Assurance 24h Mobile à 19,99€/mois » (Adhésion 12 mois minimum) ou « Assurance Smartphone Plus à 15€/mois »
- ✓ Ne pas avoir bénéficié d'une autre offre concernant l'un de ces produits
- ✓ Remboursement limité à 1 mobile par assurance souscrite, et à 5 remboursements par foyer (même nom, même adresse).

Préparer les pièces justificatives suivantes :

✓ **Si vous avez souscrit à l'Assurance 24h Mobile à 19,99€/mois :**

vos **contrat mobile Orange – Conditions Particulières** ou **l'avenant au contrat** sur lequel figurent vos coordonnées, votre n° de mobile Orange ou Sosh, le contrat d'« Assurance 24h Mobile à 19,99€/mois » souscrit entre le **14/01/2021** et le **15/03/21** inclus

✓ **Si vous avez souscrit à l'Assurance Smartphone Plus à 15€/mois :**

vos **contrat d'assurance mobile** souscrit entre le **14/01/2021** et le **15/03/2021** inclus, sur lequel figurent vos coordonnées, votre n° de mobile Orange et le nom de l'assurance mobile souscrite : « Assurance Smartphone Plus à 15€/mois »

- ✓ Votre **facture d'achat Orange ou Sosh**, ou le **ticket de caisse Orange** de votre mobile, sur lequel vous aurez entouré le prix d'achat et la date d'achat (impérativement comprise entre le 14/01/2021 et le 15/03/2021)

- ✓ **L'étiquette du même type** que celle ci-contre, présente sur la boîte de votre mobile :



Demander votre remboursement directement par internet :

- ✓ Connectez-vous sur <https://formulaire.odr.orange.fr/6723> ou scannez le QR Code suivant :
- ✓ Saisissez le numéro IMEI présent sur l'étiquette du coffret puis renseignez votre numéro de mobile et vos coordonnées. Si vous avez changé d'opérateur mobile et effectué une portabilité de votre numéro, merci d'indiquer le numéro que vous avez souhaité conserver en rejoignant Orange (votre numéro de mobile définitif)
- ✓ Scannez, photographiez ou téléchargez votre pièce justificative. **Si vous nous adressez votre dossier depuis votre smartphone, sachez que le temps de téléchargement est fonction du débit de votre connexion internet. Le poids total des pièces jointes ne doit pas dépasser 8Mo**



Attention vous avez jusqu'au 15/04/2021 minuit pour nous envoyer **par internet** votre formulaire et les pièces justificatives demandées, toute demande reçue par courrier ne sera pas prise en compte.

Suivre l'avancement de votre dossier :

- ✓ Après l'envoi de votre demande, un accusé de réception vous sera automatiquement envoyé à l'adresse email saisie sur le formulaire
- ✓ Dans un délai de deux semaines environ, vous serez informé par email de la suite donnée à votre dossier
- ✓ **Votre remboursement différé sur facture sous forme d'avoir interviendra à partir de votre 2ème ou 3ème facture après validation de votre demande par Orange ou Sosh.** En cas de facture à zéro euro (0€), le remboursement débutera lorsque votre facture sera positive. Toute résiliation ou tout changement de forfait ou d'offre entraîne l'arrêt du remboursement

Assurance 24h mobile réservé aux abonnés mobile Orange et Sosh (hors offres prépayées). Assurance du mobile ou de la tablette utilisée sur la ligne mobile Orange ou Sosh en cas de casse, vol et oxydation. Durée d'adhésion de 12 mois minimum. 2 sinistres par an maximum. Voir détails des garanties, conditions et limites dans la notice disponible en boutique ou sur orange.fr et sosh.fr.

L'« Assurance 24h mobile » est un contrat d'assurance collective de dommages n°723 souscrit par Orange SA, Société Anonyme au capital de 10.640.226.396 € - siège social : 78 rue Olivier de Serres 75015 Paris - 380 129 866 RCS Paris, immatriculée à l'ORIAS sous le n°13 001 387, en qualité de Mandataire d'intermédiaire d'assurance, auprès de CARDIF Assurances Risques Divers, S.A. au capital de 21 602 240 € - 308 896 547 RCS Paris - Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris - Entreprise régie par le Code des assurances, par l'intermédiaire d'Orange Bank, SA au capital de 855 775 712€, dont le siège social est situé 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex - 572 043 800 RCS Bobigny et immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07006369, en qualité de courtier d'assurance. Le contrat est distribué par l'intermédiaire d'Orange Bank et présenté par Orange SA. La mise en œuvre des garanties est déléguée à Karapass Courtage, SARL au capital de 400 000 €, 384 681 904 RCS Versailles, siège social 88 boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée à l'ORIAS sous le n°10 055 055, en qualité de courtier gestionnaire. Registre des intermédiaires d'assurance (www.orias.fr)

